

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE :	- 8 OCT. 2015								
	N° 26533									
Dir.	CD code EW	CM Profils Terrain	CE Com	SGN	SAF	SICED	SCOT	PPRB	PF	
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS										
WAP	→ B1 CPE	1200	→ AR							



## BILAN 24H 2015

STATION D'EPURATION

RESIDENCE BARBADINE

STATION DE TYPE XM 60

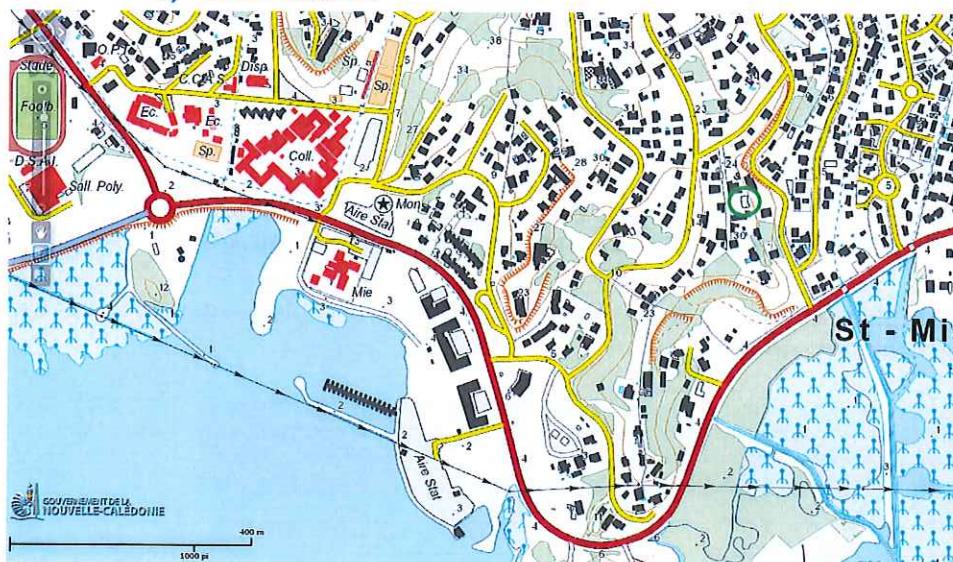
**Mesures réalisées du 17 au 18 Août 2015**

## RESUME

Station Barbadine, XM60	60 EH
Analyses	Conforme
Conclusion :	

## I. PRÉSENTATION DE LA STATION

### a) LOCALISATION



### b) CARACTÉRISTIQUES THÉORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence Barbadine étant un réseau séparatif.

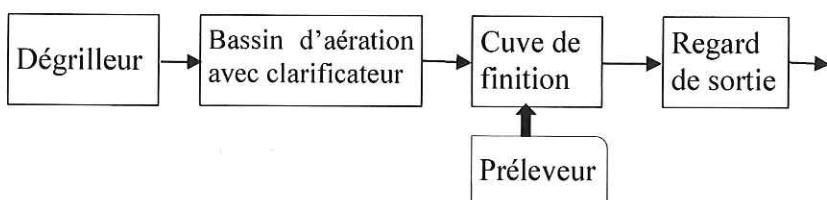
#### DONNEES NOMINALES

Nombre d'EH	60 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	9 m <sup>3</sup> /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	3,6 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	7,2 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	5,4 kg/j

L'installation est soumise à la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

### c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type XM60.



## II. RESULTATS DU BILAN

### a) MESURE DE DEBIT

La station n'est pas équipée d'un poste de relevage ou d'un canal débitmétrique permettant la réalisation d'une mesure de débit.

Le bilan a été réalisé par temps sec (voir annexe 2).

### b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 17 au 18 août 2015. Un prélevage a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 3.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	< 2	25	C
DCO mg/L	25	120	C
MES mg/L	106	35	C
pH	6,95	Entre 6 et 8,5	C

\*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

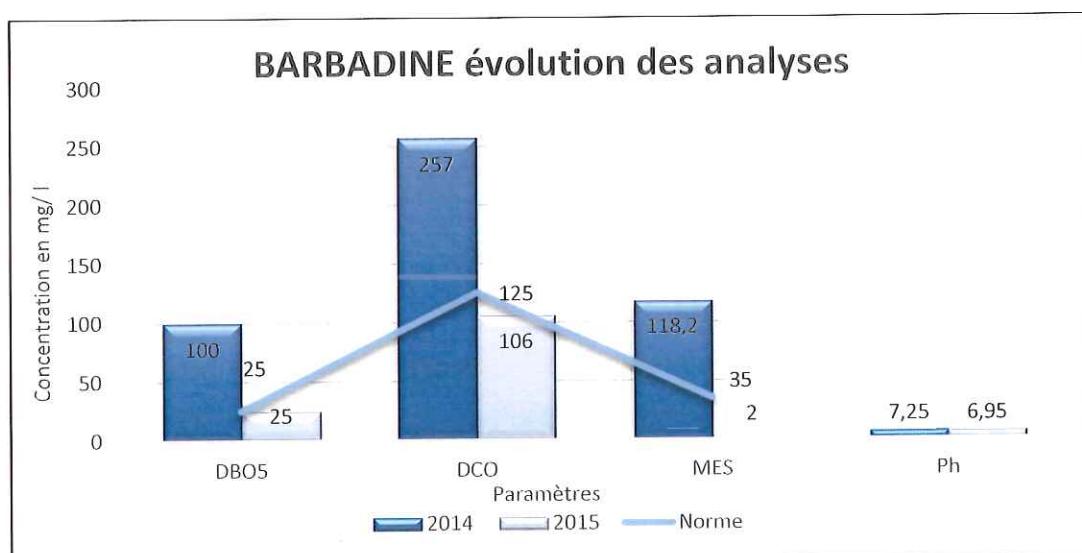
\*\*C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Cette station présente des bons résultats sur tous les paramètres analysés.

## III. EVOLUTION DES BILANS 24H



## IV. CONCLUSIONS

L'ensemble des paramètres mesurés en sortie sont **conformes** à la déclaration.

---

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique <sup>(1)</sup>
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO <sub>5</sub>	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

<sup>(1)</sup> s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique <sup>(1)</sup>
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

<sup>(1)</sup> s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH	
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO <sub>5</sub>	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% <sup>(2)</sup>
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l <sup>(3)</sup> ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% <sup>(4)(5)</sup>
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% <sup>(4)(6)</sup>

<sup>(2)</sup> 80% si STEP > 10 000 EH

<sup>(3)</sup> 150 mg/l en cas de lagunage

<sup>(4)</sup> STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

<sup>(5)</sup> ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

<sup>(6)</sup> ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

## ANNEXE 2 : Pluviométrie



### SUIVI METEOROLOGIQUE QUOTIDIEN GENERALISTE

Données météorologiques quotidiennes

Août 2015

#### NOUMEA (988)

Indicatif : 98818001, alt : 70 m., lat : 22°16'30"S, lon : 166°27'06"E

Date	RR
Période	05-05
Unité	mm et 1/10
sam. 1	1.4
dim. 2	0.2
lun. 3	-
mar. 4	-
mer. 5	-
jeu. 6	-
ven. 7	6.2
sam. 8	4.3
dim. 9	1.6
lun. 10	0.2
mar. 11	0.8
mer. 12	-
jeu. 13	-
ven. 14	2.6
sam. 15	0.4
dim. 16	0.4
lun. 17	-
mar. 18	0.2
mer. 19	4.4
jeu. 20	2.0
ven. 21	-
sam. 22	-
dim. 23	0.2
lun. 24	-
mar. 25	-
mer. 26	-
jeu. 27	-
ven. 28	0.2
sam. 29	-
dim. 30	-
lun. 31	13.1
Décade 1	13.9
Décade 2	10.8
Décade 3	13.5
Mois	38.2

- : donnée manquante ; lorsqu'un paramètre n'est pas mesuré il n'y a pas de valeur associée (colonne ou case vide)  
 . : donnée égale à 0 tr. : traces pour les précipitations ; *en italique* : donnée estimée  
 Heures indiquées en heure fuseau.

Page 1/2

N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues,  
 en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Édité le : 14/09/2015

Direction Inter Régionale de Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna  
 5 rue Vincent Auriol BP 151 – 98845 NOUMEA CEDEX  
 Tél. : (00)(687) 27.93.14 – Fax : (00)(687) 27.93.27 – Email : contact.nouvelle-caledonie@meteo.fr

## ANNEXE 3 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2015/08/R0225

BC n°  
Aff n° bilan 24h  
Devis n°

EPUREAU  
Epureau  
20, bis rue Descartes  
382098846 Nouméa Cedex  
Tel : 28 17 27  
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2015/08/E0168  
Lieu du prélèvement: BARBADINE  
Date de début d'analyse : 18/08/2015  
Nature de l'échantillon : Eau usée  
Référence Client : Sortie STEP  
Température à réception : 23.5°C

Date de prélèvement : du 17 au 18/08/2015 16h  
Date de réception : 18/08/2015 16h30  
Date de fin d'analyse : 28/08/2015  
Préleur :  
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
<b>Paramètre indésirable</b>					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	<2	mg/L	35	2
Demande biologique en oxygène DBOD	NF EN 1899-2	25	mg O <sub>2</sub> /L	25	2
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 15705:2002	106	mg/L	125	3
<b>Paramètre physico chimique</b>					
Température de mesure du pH	NF T90-008	23	°C		0,1
pH	NF T90-008	6.95	Unités pH	6-8.5	0,1

### Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats ne représentent uniquement à cet échantillon.  
 (2) Pour déclarez ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.  
 (3) Les résultats précédés du signe « \* » correspondent aux limites de quantification. NC = non calculable.  
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...).  
 (5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des valeurs de ces seuils sont acceptables d'après observations lors de l'analyse d'échantillons de nature certifiée.  
 (6) Les types de fibres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m<sup>2</sup> et 100 g/m<sup>2</sup>.

Nouméa le 28/08/2015

Responsable de laboratoire